

FAITS DIVERS

La voiture qui a traversé la course était conduite par un habitant d'Ercheu

Samedi, une voiture emprunte le parcours d'une course à pied à Ercheu, près de Montdidier. Une enquête est ouverte.

Par C.LA. | Publié le 13/08/2017



C'est sur cette voie, la rue Saint-Marc, qu'une voiture s'est engagée, en contresens de la course, malgré la présence de barrière et de signaleurs lui intimant de s'arrêter.

La course des 5 km est sur le point de se terminer. Il est 18 heures, samedi 12 août. Les passants encouragent les participants à ce rendez-vous sportif organisé par une association d'Ercheu, village où se déroulent ces Foulées arcéennes. C'est une première pour [Manu association](#).

Un arrêté préfectoral, un autre municipal, indiquent les rues concernées par les différents parcours. Ces rues sont fermées par des barrières sur lesquelles figure une affiche « *Danger – course à pied* ». Les signaleurs, gilet jaune enfilés, sont dispatchés sur le parcours.





À 18 h 20, Jean-Yves Bonnissant, président de l'association organisatrice, qui répondait aux questions de la presse tout en prenant des photos de la course, se tourne : deux signaleurs, situés sous l'arche de départ et arrivée des courses, s'agitent. Et pour cause : une voiture arrive dans leur direction. [L'utilitaire de couleur bleu ne s'arrête pas. Il pousse même un coup d'accélérateur](#) alors que le président de [Manu association](#) essaye de lui barrer la route.

Plus de peur que de mal

L'automobiliste ne fera aucun blessé. Mais aura provoqué une sacrée frayeur sur le site de la course. « *Un peu plus et il me cassait les pattes* », s'exclame un coureur. « *Comment voulez-vous que des courses se tiennent face à de tels agissements ?! C'est honteux !* » tance un autre.

Pourquoi cet automobiliste s'est obstiné à prendre la rue Saint-Marc, fermée à la circulation ? C'est ce que compte éclaircir l'enquête des gendarmes de la compagnie de Montdidier. Selon les premiers témoignages, l'homme, un habitant du village, souhaitait rentrer chez lui et n'aurait pas écouté les indications des signaleurs.

« L'auteur des faits sera très prochainement entendu par les services de gendarmerie »

La sous-préfecture jugeait ce fait « *absolument regrettable* » dans la soirée de samedi. Et de préciser : « *L'auteur des faits sera très prochainement entendu par les services de gendarmerie. Une procédure est ouverte à son encontre.* »

Pour ce qui est de l'organisateur de la course, un rappel à ses obligations devrait lui être fait prochainement. Au regard de l'arrêté préfectoral, il est responsable de la sécurité sur la course. L'enquête de gendarmerie devra aussi évaluer si l'information concernant les voies barrées a été suffisante ou non.

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) : [faits divers](#) | [Ercheu \(Somme\)](#)

CONTENUS SPONSORISÉS



L'informatique vue par "l'Obs" à ses tout débuts : fini, la tyrannie du papier !

L'Obs



Combien vaut votre Maison? Estimez-la gratuitement

Orpi



11 Millions de Français sont éligibles à l'isolation des combles à 1€ ! Et vous ?

France Artisans